

Le collège, fin de la scolarité obligatoire ?

Les chiffres parlent aujourd'hui d'eux mêmes, tout comme la demande sociale : 90% des jeunes sont encore scolarisés à 17 ans, 80% à 18 ans. Aucune famille, particulièrement dans les milieux favorisés, ne porte comme ambition pour ses enfants une sortie du système éducatif à 16 ans (pour quelle orientation professionnelle et quelle insertion sociale ?).

Pourtant le collège rencontre aujourd'hui des difficultés innombrables pour faire entrer tous les jeunes dans les apprentissages, les mener vers la réussite et une orientation positive en fin de collège : effectifs pléthoriques, programmes inadaptés ou manquant de cohérence, absence de dispositif de remédiation, injonctions multiples et charge de travail accrue pesant sur les personnels.

*Dans ce contexte résultant de 10 ans de politiques régressives libérales menées par la droite, **continuent à se développer aujourd'hui des initiatives, qui sous couvert d'innovations, sont le prolongement d'un ensemble de mesures préparant le collège du tri social.** Certaines sont des initiatives locales, d'autres sont portées au plus haut niveau, mais toutes s'inscrivent dans l'objectif d'une transformation radicale de l'école. Essayons de faire le tour de certaines d'entre-elles.*

" Classes compétences " au collège : pour la réussite des élèves ?

Fleurissent ici et là dans les collèges de l'académie comme dans d'autres académies, des « classes compétences » impulsées, avec le soutien du Ministre, par des chefs d'établissement et des IPR fervents défenseurs de l'évaluation par compétences. Ces classes décrites comme moyen de remédier aux difficultés rencontrées, pourraient annoncer en fait, une profonde transformation du système éducatif. Il s'agirait dans ces classes de ne plus attribuer aux élèves de note chiffrée mais de les évaluer par le biais de compétences, souvent présentées comme transversales, tout en rendant secondaire la référence aux programmes officiels. Les compétences sont alors définies, sélectionnées localement (voir l'exemple de sacoche). Il n'est pas inutile de rappeler que l'évaluation des élèves et ses modalités sont de la seule responsabilité de l'enseignant exerçant dans le cadre de programmes nationaux et qu'en ce domaine rien ne peut nous être imposé. Personne ne peut imposer non plus à la totalité d'une équipe pédagogique d'entrer dans l'évaluation par compétences dès lors qu'un collègue ou un chef d'établissement porte un tel projet pour la classe. **Il est étonnant par ailleurs de constater l'absence d'évaluation sérieuse de ce type de dispositif. Comment se fait-il que les partisans d'une telle organisation ne tirent pas non plus le bilan de huit années d'errements du Livret Personnel de Compétences (LPC), qui, maintes fois remanié, a fait la démonstration de son inadaptation aux enseignements de second degré ? Pas plus d'ailleurs qu'ils ne tirent un bilan de l'échec de ce type d'évaluation dans le premier degré.** Alors, pourquoi une telle obstination ? Ne s'agit-il pas d'une façon insidieuse de préfigurer un socle de compétences minimales pour les élèves que l'on accepterait de voir quitter le système éducatif public à 16 ans sans même se donner l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés ? Ne s'agit-il pas aussi d'avancer à très court terme vers une restructuration de l'école en deux blocs : d'un côté le bloc école primaire-collège, de l'autre, ce que le Ministre Peillon nomme bac-3/bac+3, le bloc lycée-enseignement supérieur. Le socle de compétences minimales destiné aux élèves qui quitteraient le système éducatif public à 16 ans (pour aller vers l'apprentissage ou un enseignement professionnel régionalisé) s'opposerait alors aux programmes, pour ceux qui poursuivraient jusqu'à la licence au moins via le lycée général.

Evaluer par compétences est aussi un biais qui permettrait d'introduire la bivalence ou la polyvalence des enseignements, de gommer les spécificités du premier et du second degré afin de constituer de fait ce bloc primaire-collège qui s'imposerait alors à tous. On retrouve là un projet d'École théorisé dans les années soixante-dix, remis au goût du jour par les tenants d'une école libérale qui y voient des sources d'économies substantielles en conformité avec les projets européens d'une école publique moins coûteuse et d'une main d'œuvre à qualification étroite, donc peu coûteuse elle aussi. Une telle structuration du système éducatif est aujourd'hui prônée par le SE-UNSA notamment, qui, usant de sa proximité politique avec le pouvoir en place, pousse à une refondation de l'École en ce sens. Un tel projet a pourtant été largement repoussé dans les années 70 par la profession et les politiques d'alors parce qu'il ne correspondait évidemment pas à l'ambition de démocratisation et d'élévation générale des qualifications qu'un pays moderne doit porter pour sa jeunesse et pour son avenir. Le SNES-FSU a pour l'instant réussi à le faire entendre au Ministre, mais la traduction réglementaire de la loi sur l'école reste à faire, et nous devons être collectivement attentifs face aux dispositions régressives qui pourraient être introduites.

Logiciel " Sacoche " ? Une réponse aux maux du collège?

Ce logiciel d'évaluation par compétences fait l'objet d'une publicité importante dans les collèges de l'académie, sa principale caractéristique est le remplacement de la note chiffrée par un point vert (pour une compétence validée) ou rouge (dans le cas contraire). Ses promoteurs vantent son utilisation majoritairement adoptée dans certains établissements, ce qui est faux : les débats sont vifs là où le logiciel est déployé et aucun établissement ne l'a totalement adopté. Les "VRP sacoche" louent les progrès des élèves évalués de cette façon, ce qui est plus que contesté par les équipes enseignantes. Les élèves, comme leurs parents, sont souvent perdus face à un océan de points rouges et verts. Enfin, dernier argument avancé par ses promoteurs, cette évaluation serait une évaluation positive qui motiverait l'élève en opposition à l'évaluation chiffrée qui serait démobilisatrice. On a du mal à comprendre comment une flopée de points rouges serait moins démobilisatrice qu'un 5/20 de moyenne. En outre, chaque enseignant pouvant choisir les compétences à évaluer, la référence aux programmes serait distendue et les apprentissages disciplinaires y perdraient du sens. Par ailleurs la porte serait ouverte à une évaluation « locale » avec tout ce que cela implique comme inégalités entre établissements et à l'intérieur même des établissements.

Au total il est clair que l'utilisation de "sacoche" ne répond en rien aux problèmes rencontrés au collège. Son utilisation ne peut vous être imposée, pas plus que ne peut l'être une évaluation par compétences.

Il est urgent, sur l'ensemble des questions professionnelles, de redonner la main aux professionnels que nous sommes, pour réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour dépasser les difficultés dans lesquelles le collège est englué aujourd'hui.

Le SNES-FSU se bat pour une relance de la démocratisation du second degré qui passe tout d'abord par la restitution des moyens perdus depuis dix ans par le collège, afin de pouvoir alléger les effectifs, travailler en petits groupes, prendre en charge individuellement les élèves en difficulté, permettre des temps d'échanges pour le travail en équipe sur le temps de service. Le SNES-FSU propose aussi une réflexion sur les contenus, sur les programmes, sur la culture scolaire, sur le sens des apprentissages, de façon à ce que tous les élèves puissent entrer dans les apprentissages, surmonter leurs difficultés et envisager une poursuite d'études réussie dans une des trois voies du lycée et au-delà. Cette ambition nous la portons, elle est certes plus difficile et plus coûteuse à mettre en œuvre que le projet d'une école qui se satisferait pour certains élèves d'une fin de scolarité à 16 ans, mais elle est incontestablement plus juste socialement et plus efficace économiquement pour permettre au pays de préparer l'avenir.

Les salles des professeurs de collèges doivent s'emparer de ces débats faute, de quoi les enseignants prendraient le risque de perdre définitivement la main sur leur métier. La présence d'une section syndicale SNES-FSU dans les établissements est un atout indéniable pour débattre des conditions de travail et de l'évolution du métier, renforcez ces sections, participez aux heures d'informations syndicales, syndiquez-vous.